

DESTRUCTION EN MASSE DE NOS STRUCTURES ET DE NOS MISSIONS !!!

Le projet a été présenté mercredi matin à l'ensemble des cadres et l'après midi aux Organisations Syndicales.

La direction se déplacera sur les différents sites pour répondre aux interrogations des agents.
Le projet sera également présenté aux élus.

Malgré le fait que la Direction se dise à l'écoute le sentiment qui ressort est que le projet est déjà ficelé.

En effet, la direction doit faire remonter le projet finalisé pour le mois d'octobre.

Compte tenu du peu de temps laissé à ce qu'ils appellent « la concertation », nous ne pouvons que nous interroger sur la place qui est laissée à la discussion...

Aucune date précise ne nous a été donnée pour la mise en place effective de ce projet.

Aucun chiffrage non plus sur le nombre de suppression d'emplois...

Néanmoins, la Directrice a insisté sur le fait que nous étions dans une logique de réduction de moyens. Ce qui ne laisse rien présager de bon....

Il est précisé que les métropoles devront contribuer à la déconcentration des services vers la ruralité et le péri-urbain. 4 missions principales seront concernées : les SPF, CSP, missions foncières et SIE.

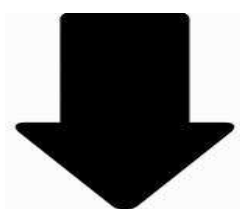
Nous nous dirigeons vers un nombre réduit de services de gestion mais avec une multiplicité de point de contact (où il n'y aura pas d'agents DGFIP !!!).

Précision importante :

* **Antenne :** implantations et emplois maintenus mais jusqu'à quand ????

* **Travail à distance : pas d'emploi maintenu.** Maintien provisoire d'une équipe sur site absorbé pour travail à distance (calibrage emplois, missions et lieux de travail non communiqués)

Les services qui ne sont pas cités ci-après ne sont **pour l'instant** pas concernés par une fusion ou un transfert.



Détail des services concernés par les fermetures, fusions et transferts :

➤ Trésoreries : 13 Services de Gestion Comptable contre 32 Trésoreries aujourd'hui

	Transfert sur	
- Fusion de Castres, Cambes et Créon	→	La Brède
- Fusion de Villenave, Blanquefort, Cenon	→	Pessac avec travail à distance* depuis Blanquefort et Cenon
- Fusion d'Etauliers, Blaye et St Savin	→	St André de Cubzac avec maintien d'une antenne* sur St Savin
- Fusion de Ste Foy, Castillon, Rauzan + transfert du SPL de Libourne (hors secteur hospitalier)	→	Coutras avec maintien d'une antenne* à Rauzan
- Fusion de Langon et Bazas + transfert du SPL de Cadillac (hors secteur hospitalier)	→	La Réole
- Fusion de Soulac et Castelnau	→	Pauillac
- Fusion d'Audenge et Arcachon	→	Belin Beliet avec antenne* à Arcachon
- Fusion des secteurs hospitaliers de Cadillac, Arcachon, Bazas, Blanquefort, Blaye, Pauillac, La Réole, Ste Foy la Grande, Charles Perrins et Libourne	→	Cadillac
- Activité hospitalière du CHU de Bordeaux	→	St Jean d'Ilac

➤ Missions Foncières :

Création d'un service départemental et transfert de toute la mission foncière à Langon
(avec antenne* à Mérignac).

➤ SIP : 7 SIP en 2022 au lieu de 10 actuellement

	sur	
- Fusion de Langon et La Réole	→	Langon
- Fusion de Blaye et Libourne	→	Blaye avec antenne* à Libourne
- Fusion de Lesparre et Mérignac	→	Lesparre avec antenne* à Mérignac
- Fusion d'Arcachon et Audenge	→	Audenge avec antenne* à Arcachon

➤ **SIE :** **5 SIE en 2022 au lieu de 8 actuellement**

- Fusion d'Arcachon et Pessac-Talence  ^{sur} Arcachon
- Fusion de Mérignac et Lesparre  Mérignac
avec **antenne*** à Castelnau
- Fusion de Cenon et Langon  Cenon
avec **travail à distance*** depuis Langon
- Fusion de Libourne et Blaye  Libourne
avec travail **à distance*** depuis Blaye

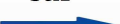
➤ **SPF :**

- Fusion de Bordeaux 1 et 2 en novembre 2019
- Fusion de Bordeaux 3 et Libourne  ^{sur} Libourne
avec **antenne*** sur Bordeaux

➤ **PCRP :** **1 site en 2022 au lieu de 3 aujourd'hui**

- Fusion de Bordeaux, Mérignac et Arcachon  Mérignac
avec **antenne*** à Arcachon

➤ **Brigades :**

- Fusion BDV1, BDV 2  ^{sur} Mérignac
- BDV 5  ^{transfert sur} Arcachon
avec **antenne*** sur Mérignac

➤ **Accueils de proximité : PAS D'AGENT DGFIP !!!**

Ces accueils (39 au total) seront gérés par des « animateurs » externes à notre administration. Il pourra éventuellement y avoir une permanence ponctuelle à certains moments et si nécessaire assurée par un agent de la DGFIP.

➤ **Conseillers locaux :**

24 cadres « version VRP » qui donneront des conseils à la carte aux collectivités, prépareront les délibérations et des analyses financières prospectives.